

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1301

présenté par  
M. Véran et Mme Lemorton

-----

**ARTICLE 2 BIS**

I. – À la première phrase de l’alinéa 6, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« la »

les mots :

« l’action de ».

II. – En conséquence, à la troisième phrase du même alinéa, substituer à la seconde occurrence du mot :

« la »

les mots :

« l’action de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.